

Des coquerelles chez la police

La centrale du parc Victoria était aussi infectée par des souris, des punaises et de la moisissure

Le Journal de Québec · 13 sept. 2024 · 14 · JÉRÉMY BERNIER

Souris, coquerelles, punaises, moisissures... La salubrité de la centrale de police Victoria laissait à désirer depuis de nombreuses années avant que la majorité de ses effectifs ne déménagent dans les nouveaux locaux de Lebourgneuf.



La centrale de police du parc Victoria, en mai 2016. Elle avait été inaugurée en 1966. PHOTO D'ARCHIVES

C'est du moins le portrait que dépeint une demande d'accès à l'information effectuée par Le Journal à la Ville de Québec.

En cinq ans, une cinquantaine de plaintes ou de demandes liées à la présence de vermine dans les locaux du poste de la rue Maréchaussée ont été déposées, certaines aussi récemment qu'en juillet dernier.

La plupart font état d'infestation de fourmis, mais on y retrouve plusieurs mentions de souris, de coquerelles, de punaises, de chauve-souris et de fuites d'eau causant de la moisissure. « URGENT – PROBLÈME DE PUNAISES DE LIT DANS LE LOCAL 209 (LOCAL DES POLICIERS) ON DEMANDE DE PASSER RAPIDEMENT », peut-on lire par exemple dans les documents obtenus.

Les coûts associés à ces nombreuses interventions n'ont toutefois pas été divulgués par la Ville.

LA POINTE DE L'ICEBERG

D'après des membres du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) contactés anonymement par Le Journal, le problème était majeur.

Les situations dénoncées via la demande d'accès à l'information ne seraient que la pointe de l'iceberg, plusieurs agents ayant jeté l'éponge dans la dernière année sachant qu'ils allaient déménager dans la nouvelle centrale de police.

« Il y a des [policiers] qui ont retrouvé des crottes de souris dans leur casier et qui se faisaient manger leurs barres tendres, il y avait constamment des éclosions de mouches », confirme un agent de la paix contacté par Le Journal.

Il est aussi arrivé à quelques reprises qu'un détenu se désorganise et bouche la toilette de sa cellule, créant des fuites dans les plafonds des étages inférieurs, où se trouvent les bureaux des archives et des enquêtes.

« À travers les bibittes et l'apparition de moisissure à répétition, il était temps qu'on déménage. C'était tout croche, ça n'avait pas de bon sens », ajoute-t-il.

TRANSFERT

Rappelons que la nouvelle centrale de police située à la limite entre Charlesbourg et Lebourgneuf, inaugurée en mai dernier et entièrement opérationnelle depuis le 29 juillet, rassemble la majorité des services offerts par le SPVQ.

Celle-ci a été construite en pleine pandémie, et a été livrée dans les temps impartis, coûtant 112 M\$, soit 2,3 M\$ de moins que les prévisions du budget.

Une grande partie des effectifs de la centrale de police Victoria y a donc été transférée, bien que certains services, comme la détention, soient toujours fonctionnels dans le poste de la rue de la Maréchaussée.

« Une jambette » de la CAQ, dit le maire

Bruno Marchand déplore que son idée d'imposer une taxe sur l'essence ait été divulguée au Journal

Le Journal de Québec · 13 sept. 2024 · 6 · TAÏEB MOALLA Le Journal de Québec

Le maire de Québec, Bruno Marchand, a accusé le gouvernement Legault de lui avoir fait « une jambette » et de lui avoir mis « des bâtons dans les roues » en divulguant au Journal, selon lui, des informations sur l'hypothèse d'imposer une taxe sur l'essence aux automobilistes de la grande région de Québec.



« C'est voulu. C'est souhaité et c'est pour me mettre des bâtons dans les roues. C'est clair », a tonné M. Marchand, hier matin, en marge de sa participation à une conférence de presse sur le Grand Prix cycliste de Québec.

D'après lui, « la façon qu'ils l'ont fait, ça illustre clairement leur position de dire : “On ne le fera pas, on n'a pas d'argent. Puis, en plus, si on peut faire une jambette au maire de Québec, on va le faire” ».

M. Marchand a confirmé l'information publiée dans Le Journal en insistant sur le fait que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) n'a pas fait de demande formelle pour imposer une taxe sur le carburant de trois cents le litre aux gens qui remplissent leur réservoir dans la grande région de Québec.

Des discussions avaient lieu avec le gouvernement avant que le Conseil des ministres n'y coupe court, mercredi, en décidant de rejeter cette hypothèse.

« Il [le gouvernement] n'a pas agi en partenaire [...]. Tous les gens qui vont vous dire qu'il ne faut pas taxer n'ont aucune solution à proposer. Je n'ai entendu de ces gens-là aucune solution pour faire en sorte que le monde arrête d'être pris dans le trafic », a-t-il laissé tomber, tout en se défendant d'être « en maudit ».

PAYÉE PAR LES TOURISTES AUSSI

À la prochaine réunion de la CMQ, qui se tiendra le 19 septembre, une discussion doit avoir lieu au sujet de cette taxe sur l'essence.

Même si aucune décision n'est prise, le fait que cette taxe soit également payée par les touristes dans les stations-service de la région de Québec est l'un des arguments pouvant militer en faveur de cette contribution, a laissé entendre le maire.

« Une des raisons [pour lesquelles la CMQ serait davantage intéressée par une taxe sur l'essence que par une taxe sur l'immatriculation], c'est qu'il y a plusieurs personnes qui la payent, notamment les touristes qui viennent ici et qui font bénéficier toutes les municipalités de la Communauté métropolitaine avec une bonification du transport », a ajouté Bruno Marchand.

PROTECTION POLICIÈRE

D'autre part, le maire de Québec est demeuré discret quant au fait qu'il est escorté, depuis mercredi, par deux agents du GTI (Groupe tactique d'intervention), du Service de police de la Ville de Québec.

« Ce sont des décisions prises par les gardes du corps, chauffeurs du maire de Québec, avec la Ville, avec la sécurité publique de Québec, la police... en fonction des différents enjeux », a-t-il lâché.

Abattage d'arbres: vérifiez bien les règlements

Par Sophie Mediavilla-Rivard, Protégez-vous
13 septembre 2024 à 04h00



La plupart du temps, il vous faudra un permis avant d'effectuer un abattage. (Le Do/Shutterstock.com)

De nombreuses municipalités exigent un permis pour l'abattage d'un arbre sur un terrain privé. Dans quelles circonstances pouvez-vous le faire et comment vous y prendre? Et non, vous ne pouvez pas couper les branches d'un arbre du voisin même si elles débordent sur votre terrain!

«Certaines municipalités n'ont pas de réglementation sur l'abattage des arbres, alors que d'autres ont une approche équilibrée ou, parfois, excessivement sévère», constate Natalie Vézina, directrice de la Société

internationale d'arboriculture Québec (SIAQ). Il est important de bien vous renseigner auprès de votre municipalité pour tenir compte des enjeux environnementaux et éviter une contravention.

La plupart du temps, tout de même, il vous faudra un permis avant d'effectuer un abattage.

Pour quelles raisons peut-on demander un permis?

«Les inspecteurs accepteront rarement d'abattre un arbre parce qu'il y a trop de feuilles à l'automne ou parce qu'elles tombent dans la piscine! Habituellement, il faut que l'arbre soit en train de dépérir ou qu'il représente un risque pour la sécurité, indique la spécialiste. Il peut y avoir une certaine latitude dans le cas d'une construction.»

Certaines villes encadrent également la façon de faire l'élagage et demandent un permis en ce sens. En règle générale, il ne faut pas couper plus de 20 % du houppier d'un arbre (la couronne de feuillage) en une séance d'élagage.

Démarrez la conversation

Exprimez-vous. Laissez un commentaire ci-dessous et faites-nous part de votre opinion.

[Soyez le premier à commenter](#)

Faut-il faire appel à un arboriculteur ou à un ingénieur forestier avant de demander un permis?

«C'est toujours mieux, conseille Mme Vézina. En fait, de plus en plus de municipalités vont l'exiger. Certaines ont du personnel formé à l'interne pour faire les visites et décider si le permis doit être délivré ou non.»

Certaines essences d'arbres sont-elles plus faciles à faire abattre?

L'érable de Norvège est considéré comme une espèce envahissante et un grand nombre de municipalités en interdisent la plantation. Mais si l'arbre ne pose pas de problème, il serait fort surprenant qu'on accorde son abattage.

«Il y a quelques années, on parlait beaucoup des érables argentés, raconte Natalie Vézina. Plein de mythes circulent sur le fait que les racines peuvent briser les tuyaux d'égout et les fondations des maisons. C'est faux! La racine n'est pas un marteau-piqueur, elle va seulement s'infiltrer s'il y a déjà une fissure.»

«Quand il s'agit de planter, les arboriculteurs aiment répéter leur dicton: "Un bon arbre au bon endroit." Malheureusement, les gens ne pensent pas toujours à ça avant de planter! constate-t-elle. Ils vont planter des essences qui ne sont pas vraiment adaptées à l'emplacement, notamment en dessous du réseau électrique.»

Est-ce qu'Hydro-Québec peut exiger que les citoyens aient un permis?

Normalement, Hydro-Québec fait ce qu'on appelle un «élagage cyclique» tous les trois, quatre ou cinq ans, selon les secteurs et les besoins. La société d'État s'assure de dégager toute la végétation et les branches d'arbres qui se trouvent à proximité des fils moyenne tension de son réseau électrique pour éviter les courts-circuits. Vous pouvez vérifier si des interventions sont à prévoir dans votre secteur grâce à cette [carte interactive](#).

L'entreprise n'a pas besoin de permis: ses employés vont procéder aux travaux directement et sans demander la permission quand c'est nécessaire et urgent. Puisqu'Hydro-Québec prend tout en charge, il n'y a aucuns frais pour le propriétaire des arbres.

Est-il recommandé que les propriétaires abattent ou élaguent eux-mêmes un arbre?

«On recommande de faire appel à un professionnel, mentionne Natalie Vézina, car la coupe peut être très dangereuse. Les entrepreneurs en arboriculture sont formés et équipés pour travailler de façon sécuritaire.»

Cependant, il faut faire attention quand on fait appel à un entrepreneur, parce qu'il y a toutes sortes de non-spécialistes dans ce domaine. Il y a des vendeurs itinérants qui se prétendent élagueurs, des gens qui n'ont pas de formation, qui n'utilisent pas les bonnes pratiques et qui ne sont pas inscrits à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Avant d'octroyer le contrat, vérifiez que l'entreprise détient une assurance responsabilité civile: il arrive assez régulièrement que des branches tombent sur la clôture, le cabanon ou la piscine et cela occasionne des dégâts coûteux.

Est-ce que je peux exiger que mon voisin coupe des branches ou un arbre?

«On voit souvent cette situation», souligne la directrice de la Société internationale d'arboriculture Québec.

Évidemment, un voisin ne peut pas se faire justice soi-même: au Québec, on n'a pas le droit de couper l'arbre de notre voisin, même si les branches dépassent sur notre propre terrain. Seul le propriétaire est responsable de son arbre. Commencez par discuter calmement avec le propriétaire de l'arbre en lui expliquant les raisons pour lesquelles il serait bon de procéder à un élagage. Plusieurs personnes en viennent à un compromis et acceptent, par exemple, de partager les coûts.

Si votre voisin ne veut rien entendre, faites appel à votre municipalité pour vérifier la nécessité d'entreprendre les travaux; elle pourra peut-être agir. Vous pourrez également envoyer une mise en demeure à votre voisin et, ultimement, si rien ne change, vous adresser à la [Division des petites créances](#) de la Cour du Québec pour faire valoir votre point de vue.

Des entraves à prévoir autour du parcours du Grand Prix cycliste

Des impacts se feront entre autres sentir dans le Vieux-Québec et sur Champlain

Le Journal de Québec · 13 sept. 2024 · 15 · MARTIN LAVOIE

Si les yeux des passionnés de vélo sur route se tournent vers la capitale aujourd'hui pour la 13^e édition du Grand Prix cycliste de Québec, l'événement phare ne sera pas sans impacts pour une partie de la population, qui devra composer avec des entraves routières et des restrictions aux stationnements.

Plus de 150 des meilleurs cyclistes au monde se disputeront la victoire dans les rues de Québec.

L'épreuve commencera aujourd'hui, à 11 h, sur la Grande Allée Est, et se terminera vers 16 h 15. Elle sera diffusée dans 130 pays, offrant une vitrine exceptionnelle à Québec.

Le parcours de 12,6 km devra être bouclé à 16 reprises pour les coureurs, ce qui représente une distance totale de 201,6 km.

La compétition sera suivie par le Grand Prix de Montréal, dimanche, sur le mont Royal.

TRAVAUX

Des citoyens de Québec ont déjà remarqué que des employés de la Ville s'affairaient à délimiter le parcours depuis mercredi.

La Ville souligne que ces travaux auront des impacts dans le Vieux-Québec ainsi que dans les secteurs de la colline Parlementaire, des plaines d'Abraham, du boulevard Champlain et de la côte de la Montagne.

Tant la circulation que les stationnements sont concernés.

Environ 25 rues et artères seront touchées en partie ou en totalité. Il faudra attendre à demain pour un retour complet à la normale.

La Ville rappelle cependant que les répercussions se feront surtout sentir aujourd'hui, jour de l'événement, entre 8 h et 19 h, alors toutes les rues composant le circuit seront interdites à la circulation. Le stationnement y était aussi prohibé dans la nuit d'hier à aujourd'hui.

Une navette sera en fonction de 7 h à 17 h en face de la gare du Palais pour se rendre à l'hôpital de l'hôtel Dieu.

De son côté, la STQ souligne que l'accès à la traverse du côté de Québec sera uniquement possible en provenance de l'ouest (les ponts) et la sortie se fera vers l'ouest (Vieux-port), de 8 h à la fin de l'événement.

La manif de la FIQ laisse des traces

Le syndicat assumera le coût de nettoyage de graffitis faits près de l'assemblée nationale

Le Journal de Québec · 13 sept. 2024 · 13 · NICOLAS ST-PIERRE

Même si elle se dissocie des graffitis et des actes de vandalisme commis tout près de l'assemblée nationale pendant sa manifestation de deux jours, la direction de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) assure que le syndicat en assumera les frais de nettoyage.



« On va prendre nos responsabilités. Donc, on va assumer les frais qui vont venir avec », a déclaré la présidente du syndicat, Julie Bouchard, lors d'une mêlée de presse qui coïncidait avec la fin de la manifestation.

Rappelons qu'hier matin les grandes lettres « FIQ » étaient barbouillées à la peinture rouge sur les murs de la porte Saint-louis, à quelques pas seulement du parlement. D'autres messages tels que « FIQ YOU » ou « Y A DES LIMITES » étaient aussi inscrites dans les alentours. Tout comme les bancs de parc et les allées pavées, les statues n'ont pas été épargnées alors que les statues de Mohandas Karamchand Gandhi et du 32^e président américain Franklin Delano Roosevelt ont été prises pour cible.

« Ce qui a été fait, on se dissocie de ça. Ça ne vient pas de nous. Ce n'est pas un mot d'ordre que nous avons donné et jamais on n'aurait fait ça », a-t-elle ajouté, précisant que chaque fois qu'il y avait eu des écarts de conduite dans le passé, les responsables avaient été ramenés à l'ordre et que ce serait encore le cas.

« INACCEPTABLE », DIT MARCHAND

À son tour, le maire de Québec, Bruno Marchand, a tenu à condamner ces gestes hier matin, qualifiant le tout d'inacceptable en plus d'inviter les responsables à s'arrêter là.

« Ce n'est pas légitime et ça ne devrait pas être fait. [...] Je condamne ce geste-là et ça ne sert pas la cause. Il n'y a personne qui s'est levé ce matin en disant; il y a un beau graffiti qui fait la promotion d'un combat syndical, ça me donne envie de les appuyer », a-t-il mentionné. Le Service de police de la Ville de Québec a d'ailleurs confirmé qu'une plainte officielle pour vandalisme avait été déposée.

MESSAGE PASSÉ ?

Après deux jours à camper devant l'assemblée nationale, la direction de la FIQ espère avoir été entendue par l'ensemble du gouvernement afin d'avoir une entente de principe qui sera « satisfaisante pour l'ensemble des 80 000 professionnels en soins ».

« On espère aussi avoir fait comprendre l'importance des professionnels en soins et d'avoir de bonnes conditions de travail pour donner de bons soins à la population », indique Julie Bouchard.